

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION .....

tenue le ..... à .....

Le ..... 200..., les Membres fondateurs de l'Association se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE à ..... afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Création de l'Association
2. Lecture, discussion et approbation des statuts
3. Election des membres du Comité Directeur
4. Election des Vérificateurs aux comptes
5. Adoption du montant de la cotisation
6. Programme d'activités
7. Divers

## 1. CREATION DE L'ASSOCIATION

A l'unanimité des ..... personnes présentes, l'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE décide de la création d'une Association de droit local régie par les articles 21 à 79 du Code Civil Local.

Cette Association prend la dénomination de .....

Son siège social est fixé à .....

Elle sera inscrite au Tribunal d'Instance de .....

## 2. LECTURE, DISCUSSION ET APPROBATION DES STATUTS

Le projet de texte des statuts est lu et commenté.

Après discussion, l'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE décide par ..... voix, l'adoption des statuts dans la forme présentée.

Un exemplaire de ces statuts demeure annexé au présent procès-verbal.

## 3. ELECTION DU COMITE DIRECTEUR

Conformément à l'article 11 des statuts, le Comité Directeur de l'Association se compose de ..... Membres.

Sous la présidence du Doyen d'âge, M. ....

l'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE a élu au Comité Directeur, les personnes suivantes:

- M. ....
- M. ....
- M. ....
- M. ....
- M. ....
- M. ....

(Voir feuille annexe)

#### 4. CONSTITUTION DU BUREAU

Après l'Assemblée Générale Constitutive, le Comité Directeur a désigné le Bureau Directeur. Celui-ci se compose de :

Président : M. ....

Secrétaire: M. ....

Trésorier : M. ....

M. ...., Président est invité à conduire la suite des débats.

#### 5. ELECTION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

M. ....

M. ....

sont élus Vérificateurs aux comptes pour la vérification des comptes du premier exercice qui sera clos le .....

#### 6. FIXATION DU PROGRAMME D'ACTIVITES

Voir feuille annexe

#### 7. DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé et aucune personne ne demandant la parole le Président de l'Association clôt l'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE de l'Association .....  
à ..... heures.

Fait à .....le .....

Le Président

Le Secrétaire